

PAR COURRIEL ET POSTE

Le 11 janvier 2006

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'approbation d'une entente d'intégration éolienne**  
**Notre dossier : R000180 YF**  
**Votre dossier : R-3573-2005**

---

Chère consoeur,

Nous avons reçu les demandes de frais des intéressés suivants à savoir :

FCEI  
GRAMÉ  
OC  
ROÉÉ  
SÉ-AQLPA  
UC

Dans sa décision D-2005-191 (p. 4), la Régie a fixé pour l'étude de ce dossier une enveloppe budgétaire maximale de 5000,00 \$.

Le Distributeur s'en remet à la Régie quant à la détermination de l'utilité de la participation des intéressés à ses délibérations et souligne que seul l'intéressé OC a excédé de façon notable la balise fixée par la Régie à sa décision.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Yves Fréchette  
/am

cc: Les participants (par courriel seulement)